

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2015

Présents : André DURAND, Jean PORTUGAL, Annie OLEI, Hervé BENOIT, Jean-Louis DOULS, Nadège JAY, Etienne CHALUMEAU, Gwénaëlle DIDIER, François PEILLEX, Nicole AGUETTAZ, Michel ROSSIGNOL, Jean-Paul DELCROIX, Isabelle CILLIS, Sandrine BERTHET, Jean-Philippe MENEGHIN, Catherine DUBOIS, Virginie TISSOT, Sandra CHELLOUG, Jean-Loup CREUX, Joseph MORELLI, David ATES, Béatrice CREUX, Virgile FIELBARD

Procurations : Lucie BULLE à Hervé BENOIT, Gildas WIES à André DURAND, Valérie MAZARD à Sandrine BERTHET, Anthony FACHINGER à Sandra CHELLOUG

Ouverture de séance : 20 h 38

Secrétaire de séance : Joseph MORELLI

* * * * *

Préambule :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 février 2015 est soumis à l'approbation des conseillers présents.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n° 01

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, ZA COTE RAVOIRE ET ZH COLOMBIER

Monsieur le Maire précise que les services de la Trésorerie ont adressé les comptes de gestion relatifs aux budgets de la commune.

Il précise que ceux-ci ne relèvent aucune anomalie bloquante avec les comptes administratifs communaux. Il convient en l'occurrence de les approuver.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 concernant le budget principal et les budgets annexes susmentionnés, les décisions modificatives respectives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes correspondant, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, ceux de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées dans chacun des 4 budgets susvisés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées dans le budget principal du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur les exécutions budgétaires de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Déclare que les comptes de gestion des budgets principal et annexes pour l'exercice 2014, dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

A.)

CR - C.M. 18/03/2015 1/14

Délibération n°02

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.
Le résultat de l'exercice 2014 se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2013	2014	
	Liquidé	Prévu	Liquidé
011	1 256 297,25	1 367 870,00	1 149 237,95
012	1 802 417,90	1 995 000,00	1 882 393,33
014	65 498,00	1 714,00	1 714,00
022		84 995,87	
023		267 880,00	
042D	560 895,52	283 050,00	381 803,41
65	630 165,50	658 310,00	610 207,65
66	219 441,46	288 000,00	285 601,94
67	227,36	164 000,00	154 242,59
TOTAL	4 534 942,99	5 110 819,87	4 465 200,87

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2013	2014	
	Liquidé	Prévu	Liquidé
002		188 765,87	
013	45 809,74	20 000,00	88 508,57
042R	2 400,00	8 000,00	9 716,70
70	253 485,76	253 100,00	250 476,71
73	2 875 561,30	3 220 200,00	3 262 133,39
74	1 354 452,00	1 234 500,00	1 317 326,47
75	162 430,68	134 250,00	151 776,50
76	139,00	500,00	131,00
77	286 737,00	51 504,00	150 790,54
TOTAL	4 981 015,48	5 110 819,87	5 230 859,88

AD

	INVESTISSEMENT DEPENSES		
	2013	2014	
	Liquidé	Prévu	Liquidé
001	1 083 370,59	271 294,93	
040D	1 200,00	8 000,00	9 716,70
041D	26 522,22	370 293,24	354 625,29
16D	552 704,61	572 000,00	565 842,11
20	29 570,58	37 250,00	16 153,70
204	102 000,00	102 000,00	0,00
21	609 501,28	699 030,00	460 865,59
23		138 000,00	44 972,15
27D	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 404 869,28	2 197 868,17	1 452 175,54
OPERATIONS	2013	2014	
	Liquidé	Prévu	Liquidé
45 OP. /S			
MANDAT	143 367,58	513 600,00	410 034,46
336	358 686,49	45 150,00	39 560,35
355	0,00	28 000,00	24 319,00
360	185 500,52	243 200,00	199 912,86
361	129 972,53	109 800,00	17 433,73
368	81 235,43	1 426 850,00	574 099,60
369	386 007,98	500 500,00	488 973,08
370	49 236,30	621 600,00	227 923,92
371		5 000,00	0,00
372			
TOTAL	1 334 006,83	3 493 700,00	1 982 257,00
CUMUL	3 738 876,11	5 691 568,17	3 434 432,54

	INVESTISSEMENT RECETTES		
	2013	2014	
	Liquidé	Prévu	Liquidé
001			
021	944 900,00	267 880,00	
024	0,00	64 100,00	0,00
040R	560 895,52	283 050,00	381 803,41
041R	28 814,19	370 293,24	354 625,29
10	2 126 878,55	1 322 494,93	1 304 974,13
13	31 483,10	80 800,00	50 669,03
16R	402 282,04	1 602 000,00	846 012,72
27R	19 175,19	50 000,00	0,00
TOTAL	4 114 428,59	4 040 618,17	2 938 084,58
OPERATIONS	2013	2014	
	Liquidé	Prévu	Liquidé
45 OP. /S MANDAT	59 458,82	683 600,00	399 001,28
336	0,00	245 000,00	249 379,00
355	24 319,00	0,00	0,00
359	0,00	24 350,00	24 319,00
360	72 411,08	206 600,00	206 922,19
361	0,00	0,00	0,00
368	50 000,00	610 000,00	262 077,00
369	0,00	88 000,00	0,00
370	0,00	0,00	0,00
371		0,00	0,00
372			
TOTAL	206 188,90	1 857 550,00	1 141 698,47
CUMUL	4 320 617,49	5 898 168,17	4 079 783,05

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	645 350,51	765 659,01	1 411 009,52
Résultat N-1	-271 294,93	188 765,87	-82 529,06
Résultat cumulé	374 055,58	954 424,88	1 328 480,46

Compte-tenu du résultat de clôture 2013 excédentaire de 188 765,87 € en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2014 de la section de fonctionnement présente un excédent de 954 424,88 €.

Compte-tenu du résultat de clôture 2013 déficitaire de 271 294,93 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2014 de la section d'investissement présente un excédent de 374 055,58 €.

Monsieur David ATEs précise que les membres de l'opposition s'abstiennent sur le compte administratif 2014 du budget principal au regard de la perte de la somme de 162 000 € dont la commune a dû s'acquitter dans le cadre du contentieux avec la société LOCAM.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission finances du 09 février 2015,

A)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2014 du budget principal tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 5 (Béatrice CREUX, Jean-Loup CREUX, David ATES, Joseph MORELLI, Virgile FIELBARD)

Pour : 20

Délibération n°03

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE ZA COTE RAVOIRE

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

La balance par chapitre présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CHAPITRE	REALISE	CHAPITRE	REALISE
DEPENSES	002 - Résultat reporté	0,00 €	001 - Résultat reporté	0,00 €
	011 - Charges à caractère général	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 387,50 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 387,50 €	TOTAL	46 387,50 €
	TOTAL	46 387,50 €		
RECETTES	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	16 - Autres emprunts et dettes assimilées	0,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 387,50 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 387,50 €
	74 - Dotations et participations	0,00 €	TOTAL	46 387,50 €
	TOTAL	46 387,50 €		
SOLDE D'EXECUTION		0,00 €	0,00 €	
RESULTAT N-1		0,00 €	-46 387,50 €	
RESULTAT DE CLOTURE		0,00 €	-46 387,50 €	

Compte-tenu du résultat de clôture nul au titre de l'année 2013 en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2014 de la section de fonctionnement est nul.

Compte-tenu du résultat de clôture 2013 déficitaire de 46 387,50 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2014 de la section d'investissement présente un déficit de 46 387,50 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

AJ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe ZA Côte Ravoire tel que présenté.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n°04

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Le résultat de l'exercice 2014 se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CHAPITRE	REALISE	CHAPITRE	REALISE
DEPENSES	002 - Résultat reporté	0,00 €	001 - Résultat reporté	0,00 €
	011 - Charges à caractère général	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	TOTAL	0,00 €
	TOTAL	0,00 €		

RECETTES	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	13 - Subventions d'investissement reçues	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
			TOTAL	0,00 e

SOLDE D'EXECUTION	0,00 €	0,00 €
RESULTAT N-1	0,00 €	-537 173,40
RESULTAT DE CLOTURE	0,00 €	-537 173,40

Compte-tenu du résultat de clôture nul au titre de l'année 2013 en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2014 de la section de fonctionnement est nul.

Compte tenu du résultat de clôture 2013 déficitaire de 537 173,40 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2014 de la section d'investissement présente un déficit de 537 173,40 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe Zone d'Habitat du Colombier tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n°05

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Le résultat de l'exercice 2014 se présente ainsi :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CHAPITRE	REALISE	CHAPITRE	REALISE
	002	0,00 €	001	0,00 €
	023	0,00 €	040	6 982,00 €
	011	54,00 €	041	5 084,25 €
	012	0,00 €	16	51 235,89 €
	65	108 014,14 €	20	0,00 €
	66	34 357,28 €	21	0,00 €
	67	1 776,04 €	23	53 424,19 €
	042	31 272,50 €	45	23 360,67 €
	014	21 342,00 €	TOTAL	140 087,00 €
	022	0,00 €		
	TOTAL	196 815,96 €		

RECETTES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	CHAPITRE	REALISE	CHAPITRE	REALISE
	002	0,00 €	001	0,00 €
	70	260 443,35 €	040	31 272,50 €
	74	0,00 €	041	5 084,25 €
	77	0,00 €	021	0,00 €
	042	6 982,00 €	10	227 581,33 €
	TOTAL	267 425,35 €	13	42 240,00 €
			16	0,00 €
			45	23 470,51 €
			TOTAL	329 648,59 €

RESULTAT D'EXERCICE	70 609,39 €	189 561,59 €
RESULTAT N-1	0,00 €	-171 355,13 €
RESULTAT NET N	70 609,39 €	18 206,46 €

Compte-tenu du résultat de clôture 2013 nul en la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2014 de la section de fonctionnement présente un excédent de 70 609,39 €.

AD

Compte-tenu du résultat de clôture 2013 déficitaire de 171 355,13 € en la section d'investissement, le résultat de clôture 2013 de la section d'investissement présente un excédent de 18 206,46 €.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n° 06

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BUDGET PRINCIPAL 2015

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2014, le résultat de fonctionnement est excédentaire de 954 424,88 € et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est excédentaire de 374 055,58 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat de fonctionnement :	
Excédent de fonctionnement reporté, chapitre 002 (recettes) :	954 424,88 €
Résultat d'investissement :	
Excédent d'investissement reporté, chapitre 001 (recettes) :	374 055,58 €

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances des 20/01/2015, 28/01/2015, 09/02/2015 et 10/02/2015,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif principal 2015 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n°07

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA COTE RAVOIRE 2015

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2014, le résultat nul et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 46 387,50 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat d'investissement :	
Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) :	46 387,50 €

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

A J

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif annexe ZA Côte Ravoire 2015 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n° 08

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZH COLOMBIER 2015

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2014, le résultat est nul et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est déficitaire de 537 173,40 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat d'investissement :
Déficit d'investissement reporté, chapitre 001 (dépenses) : 537 173,40 €

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif annexe ZH Colombier 2015 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n°09

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015

Il est rappelé qu'au titre de la section de fonctionnement du compte administratif 2014, le résultat est excédentaire de 70 609,39 € et qu'au titre de la section d'investissement, le résultat est excédentaire de 189 561,59 €.

Il est proposé les affectations suivantes :

Résultat d'investissement :
Excédents de fonctionnement reporté, chapitre 002 (recettes) : 70 609,39 €
Excédents d'investissement reporté, chapitre 001 (recettes) : 18 206,46 €

Délibération proposée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M49,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les reports dans le budget primitif annexe assainissement 2015 tels que présentés ci-dessus.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n°10

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif principal 2015.

BP 2015	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	5 709 384,88 €	5 709 384,88 €
INVESTISSEMENT	4 594 618,00 €	4 594 618,00 €
TOTAL	10 304 002,88 €	10 304 002,88 €

Monsieur Jean-Loup CREUX précise que pour sa part personnelle il s'abstient sur le budget primitif en raison du projet médiathèque, de la salle de répétition pour l'harmonie et le RSP qui grève le budget en raison du montant des travaux d'environ 3 000 000 € et qui a déjà nécessité un emprunt de 846 000 € en 2014. Il expose par ailleurs que l'ensemble des membres de l'opposition s'abstiendra en raison de l'augmentation des impôts, du niveau de l'emprunt prévisionnel (inscrit à hauteur de 1 900 000 €) élevé et de la baisse de 30% des subventions aux associations.

Mesdames Catherine DUBOIS et Sandra CHELLOUG s'abstiennent en raison de la subvention qui est attribuée au comité des fêtes, association dont elles sont respectivement présidente et vice-présidente.

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 21/01/2015,

Vu l'avis favorable de la commission finances élargie des 20/01/2015, 28/01/2015, 09/02/2015 et 10/02/2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2015 tel que présenté.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 7 (Béatrice CREUX, Jean-Loup CREUX, David ATES, Joseph MORELLI, Virgile FIELBARD, Sandra CHELLOUG, Catherine DUBOIS)

Pour : 20

Délibération n° 11

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZH COLOMBIER 2015

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Zone d'Habitat Le Colombier 2015.

BUDGET 2015	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 079 743,98 €	1 079 743,98 €
FONCTIONNEMENT	979 743,98 €	979 743,98 €
TOTAL	2 059 487,96 €	2 059 487,96 €

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2015 "Zone d'Habitat Le Colombier" tel que présenté

AJ

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n° 12

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA COTE RAVOIRE 2015

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Zone Artisanale Côte Ravoire 2015.

BUDGET 2015	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	92 775,00 €	92 775,00 €
FONCTIONNEMENT	92 775,00 €	92 775,00 €
TOTAL	185 550,00 €	185 550,00 €

Monsieur le Maire expose que ce budget est en fin de fonction. En effet, il ne reste plus que 2 petits terrains à vendre. Une fermeture du budget pour l'exercice 2016 est à envisager.

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2015 "Zone Artisanale de Côte Ravoire" tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n° 13

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes inscrites au titre du budget primitif annexe Assainissement 2015.

BUDGET 2015	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	173 000,00 €	173 000,00 €
FONCTIONNEMENT	321 609,39 €	321 609,39 €
TOTAL	494 609,39 €	494 609,39 €

Monsieur David ATEs expose que devant l'ampleur des travaux qui restent à réaliser, il faudrait s'intéresser à une revalorisation de la participation aux frais d'assainissement collectif (PFAC) qui reste très basse sur la commune au regard de la moyenne départementale.

Par ailleurs il rappelle que la baisse des consommations d'eau entraînera également une baisse des recettes sur ce budget.

Délibération proposée :

Vu l'instruction budgétaire M49,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2015,

AS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif annexe 2015 "Assainissement" tel que présenté

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n°14

NOUVELLE MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DGD/ETAT (2^{EME} TRANCHE)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2013/04/03 en date du 11 avril 2013, le Conseil Municipal a sollicité l'État au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la construction de la future médiathèque de La Rochette. Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 1 080 000,00 € HT.

Le montant total de la subvention allouée par l'État pour l'opération « restructuration d'un bâtiment en vue de l'installation d'une médiathèque à La Rochette » est de 420 876,00 € pour une dépense éligible de 1 052 190,00 € HT (soit une participation de 40%).

Cette aide est versée en 3 tranches :

- 1ère tranche : 50 000,00€, a été versée sur l'exercice 2013
- 2ème tranche : 100 000,00 €
- 3ème tranche : 270 876,00 €

Une nouvelle demande devant être présentée pour chacune des tranches, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter de l'État le versement de la 2ème tranche de subvention, pour un montant de 100 000,00 €. La présente demande sera accompagnée d'une lettre de demande et d'un dossier complémentaire.

*Monsieur David ATES expose que l'Etat a récemment abondé la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et qu'il pourrait être déposé un dossier sur l'aménagement global de la ferme Rey. Il est précisé que la DETR ne peut intervenir sur un projet déjà engagé et que pour la partie médiathèque, l'Etat intervient déjà financièrement. Or les financements croisés de l'Etat ne sont pas possibles. Mais un dossier pour l'équipement matériel du RSP, de la salle de réunion et du studio d'enregistrement sera déposé au titre de la DETR.**

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2013/04/03 en date du 11 avril 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Dans le cadre de l'opération « restructuration d'un bâtiment en vue de l'installation d'une médiathèque à La Rochette », sollicite l'État au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques pour le versement de la 2ème tranche de subvention, soit un montant de 100 000,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 27

Délibération n°15

ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER B 520 - SCI « LES CHEVREUILS »

Monsieur le Maire rappelle qu'en réponse à la déclaration d'intention d'aliéner du 05/01/2015, la commune a décidé de préempter le tènement immobilier sis sur la parcelle B 520 et propriété de la SCI « Les Chevreuils ».

Cette préemption a été arrêtée sur la somme de 120 000 € et a reçu un avis favorable du propriétaire.

Il précise que lors du conseil municipal du 21/01/2015, l'avis du conseil municipal sur cette préemption a été abordé et qu'à cette occasion, la décision avait reçu un avis favorable et unanime des conseillers municipaux présents. Cette acquisition permettra d'installer des services publics ou d'intérêts généraux.

AJ

Monsieur le Maire expose que l'avis de France Domaine sur cette acquisition n'appelle pas d'observation particulière.

Il rappelle que la commune doit procéder à l'acquisition du bien dans un délai de trois mois

Il propose d'adopter la délibération d'usage pour clore la procédure.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment le titre I du livre II

Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 05/01/2015,

Vu les délibérations n° 2014/05/11 du 03/04/2014 et n°2014/07/07 du 12/06/2014,

Vu le débat du conseil municipal sur l'opportunité de préempter le bien B 520 en date du 21/01/2015,

Vu l'avis de France Domaine rendu en date du 19/02/2015,

Vu l'avis favorable du propriétaire du bien préempté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition du tènement immobilier sis sur la parcelle n°520 section cadastrale B d'une contenance totale de 483 m² au prix de 120 000 € hors frais d'acquisition
- Sollicite la SCP Amélie FERON et Nicolas ENGEL, notaires à La Rochette, pour représenter la commune dans la constitution des actes notariés
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 1 (Etienne CHALUMEAU)

Pour : 26

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion de lancement de la requalification du centre-ville

La première rencontre avec le service d'urbanisme opérationnel de l'Espace Métropole Savoie aura lieu le jeudi 9 avril à 18h00 en mairie. L'ensemble des conseillers est invité à y participer. A l'issue, un comité de pilotage sera créé.

- Planning des réunions de la commune

Un planning recalé avec les modifications de dates des réunions des commissions et des conseils sera dressé aux membres du conseil municipal.

- Pataugeoire de la base de loisirs

Monsieur Jean-Louis DOULS expose qu'en réunion de la commission animation, à l'unanimité des membres présents, un avis de non remise en eau de la pataugeoire a été rendu. En effet, l'équipement présente des anomalies de nature à compromettre la sécurité des utilisateurs.

Monsieur le Maire rappelle que cet équipement est très sollicité pendant les périodes de chaleur et constitue un atout majeur de la base de loisirs.

Monsieur David ATES précise que la filtration de l'eau n'est pas suffisante en raison de l'absence d'une surverse.

Monsieur le Maire propose, dans l'attente d'une opération plus importante sur cet équipement, de maintenir l'équipement pour cette année en effectuant les travaux de remise en état.

- Gestion des déchets de la base de loisirs

Monsieur Jean-Louis DOULS expose que le ramassage des poubelles sur le pourtour de la base de loisirs est devenu problématique pour l'association de pêche.

Monsieur Jean-Philippe MENEGHIN expose qu'auparavant, le garde de pêche se chargeait de relever les poubelles des pontons. Il convient de revoir avec l'association pour ce problème et s'il s'agit d'un manque de moyens financier, il est rappelé que le montant demandé pour la carte de pêche reste très bas.

- Publicité dans les enceintes sportives communales

Monsieur Jean-Louis DOULS expose que les associations demandent la possibilité de faire un affichage publicitaire permanent de promotion de leurs sponsors dans les enceintes sportives (gymnases, stade, piscines).

La question « La commune doit elle autoriser la publicité dans les enceintes sportives dont elle est propriétaire ? » la majorité des conseillers municipaux se prononce contre afin d'éviter la prolifération publicitaire déjà très présente dans les médias.

Il sera donc signifié aux associations demandeuses la décision du conseil et il leur sera rappelé que la commune autorise toujours les publicités amovibles mais uniquement dans le cadre de manifestations sportives ponctuelles (compétition, rencontres, etc...).

- Règlement d'attribution des subventions associatives

Monsieur Jean-Louis DOULS expose qu'un règlement d'attribution de subvention sera prochainement présenté aux membres du conseil municipal. Celui-ci se base sur plusieurs critères et il rappelle qu'il ne s'agit qu'à ce stade d'un projet dont le but est garantir l'équité entre les associations de la commune. Il précise qu'une simulation financière sera jointe au projet.

- Sonorisation dans le centre-ville

Madame Catherine DUBOIS informe les membres du conseil que suite à une réunion avec l'Union Commerciale, il a été abordé l'état de la sonorisation dans le centre-ville. Elle précise que l'union commerciale serait prête à redéployer un financement sur ce poste en modifiant une part de l'animation prévue dans la commune.

Un point sur l'état du parc des haut-parleurs doit être fait avec une entreprise spécialisée.

A l'issue un programme de remise en état du système sera proposé.

- Utilisation de l'espace vert au centre de la place Albert Rey

L'Union Commerciale demande si lors de la manifestation de la brocante du 5 juillet, il est possible d'utiliser l'espace vert au centre de la place Albert Rey pour recevoir soit une exposition de véhicules anciens, soit une buvette restauration.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'exposition de véhicules.

- Assemblée générale de l'office du tourisme

Monsieur Joseph MORELLI informe les membres du conseil municipal que l'Assemblée Générale 2015 de l'Office de Tourisme Cœur de Savoie aura lieu mardi 31 mars 2015 au Caveau des Augustins de Saint Pierre d'Albigny, à 20h30.

